cadre21

Au coeur de votre stratégie #DevProf

cadre21.org

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie
https://www.cadre21.org/membres/0b7d45582f42c8b45e580dbc

Date d'obtention : 2020-07-23 19:52:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

En tout temps: ne jamais regarder les photos et confisquer les appareils qui pourraient contenir des images ou vidéo problématiques.
1. Rencontrer la personne qui fait le signalement, et la victime séparément, pour rassurer et établir le lien de confiance
2. Évaluer la situation de façon objective, sans préjugés ou jugement de valeur (grille)
3. Vérifier auprès des personnes impliqués (grille d'évaluation) afin de valider les faits et l'ampleur de la situation
4. Analyser et décider s'il s'agit d'un geste malicieux ou impulsif
4. a) Si impulsif: rencontrer l'instigateur pour avoir sa version et aider à la compréhension.
4. b) Si malicieux: rencontrer l'instigateur pour confisquer l'appareil et l'informer de la situation sans prendre sa version des fait. Appeler la police pour référer le cas

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque situation sera toujours unique et l'utilisation de la trousse permet d'éviter les biais possibles. Les trois situations ont démontrés que:
- le consentement n'est pas un facteur quand les personnes impliqués sont mineurs.
- la perception des individus impliqués peut être trompeuse, d'où l'importance de l'utilisation des outils
- confisquer les appareils permet d'éviter une plus grande propagation des images
- même si on pense que l'instigateur est malveillant, il est important de compléter les différentes étapes avant de soumettre le tout aux policier.
- une intervention bien faite permet de créer un lien de confiance avec les jeunes impliqués qui fait qu'ils auront plus tendance à aller chercher de l'aide si une telle situation survenait.
-ne jamais regarder les images
-ne pas agir en tant que mandataire des policier (suite à une demande de leur part)

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l’application de la méthode Sexto?

Je trouve que l'approche est délicate. Quand vient le temps de rencontrer un jeune qui a été impliqué, mais qui n'est pas venu chercher de l'aide, il faut être très délicat et empathique pour obtenir leur collaboration.